

Image not found or type unknown



Frais de déplacements et comptes association

Par **s_gonzy**, le **16/03/2015** à **22:33**

Bonjour,

Je fais appel à votre expertise!

Au sein d'une association sportive existe t-il un plafond maximum de frais de déplacement à ne pas dépasser par personne? Un membre de cette association se fait payer des prestations d'encadrement sous forme de frais de déplacement et les montants par mois sont importants.

De plus cette même association dispose d'un compte épargne avec une somme importante dessus. A chaque assemblée générale, ce compte n'est pas visible sur les bilans comptables et de nombreux adhérents ignorent l'existence de ce compte.

Qu'en pensez-vous? Que me conseillez-vous?

Merci